

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 11 février 2015 portant désignation des  
membres des groupes de travail chargés de l'élaboration  
des épreuves externes certificatives communes au terme  
de l'enseignement secondaire supérieur pour les années  
scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018**

**A.Gt 02-12-2015**

**M.B. 11-01-2016**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire, notamment le titre III/2 et l'article 36/12;  
Sur proposition de la Ministre de l'Education;  
Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 2, 2<sup>o</sup>, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 février 2015 relatif à la composition des membres des groupes de travail chargés de l'élaboration des épreuves externes certificatives communes au terme de l'enseignement secondaire supérieur pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 est modifié comme suit : les termes «Françoise GOSSELIN» sont remplacés par les termes «Laurence MOULART».

**Article 2.** - A l'article 3, 3<sup>o</sup>, du même arrêté les termes «Laurence MOULART» sont remplacés par les termes «Xavier DESSAUCY».

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

**Article 4.** - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 2 décembre 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET